

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Planification et amélioration continue	<b>No SD</b> SD-2024-5895
<b>OBJET</b>	Autoriser la vente de 2 parties du lot 1 786 678 (lots projetés 6 659 508 et 6 659 509) du cadastre du Québec, situées en front de la rue Labrèche, moyennant le paiement d'une somme totale de 30 000 \$ et recommander au conseil d'exclure les lots du domaine public	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> DE-18-205 et DE-18-303 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 01-Saint-François		
<b>Actions :</b> OFFRE D'ACHAT  <p style="text-align: center;"><b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non</p> <p><b>Lot(s)</b> P. 1 786 678 (6 659 508) P. 1 786 678 (6 659 509)</p> <p><b>Acquéreur(s)</b> Mme Nicole Vallée M. Philippe Raymond</p>		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  <p>Le Bureau des transactions et des investissements immobiliers (BTII) a reçu 2 offres d'achat concernant le lot 1 786 678 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 244,4 mètres carrés. Il s'agit d'un lot non constructible et empiété par les requérants.</p> <p>ATTENDU QUE les propriétés des requérants (lots 1 786 709 et 1 786 699) sont contiguës au lot 1 786 678 du cadastre du Québec et qu'ils sont les seuls acquéreurs potentiels;</p> <p>ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme est favorable à la vente de cette partie du lot;</p> <p>ATTENDU QUE Ville de Laval est propriétaire du lot 1 786 678 pour l'avoir acquis pour une valeur nominale de (1 \$) en vertu des actes de vente publiés le 13 juillet 1983, le 16 décembre 1991 et le 1er avril 1992 sous les numéros 533 871, 785 570 et 793 634 du Bureau de la publicité des droits, circonscription de Laval;</p> <p>ATTENDU QUE le BTII vous informe avoir conclu 2 ententes avec les requérants, et ce, aux montants suivants:</p> <p>Nicole Vallée P. 1 786 678 (lot projeté 6 659 508) 122,2 m<sup>2</sup> 15 000 \$  Philippe Raymond P. 1 786 678 (lot projeté 6 659 509) 122,2 m<sup>2</sup> 15 000 \$</p> <p>ATTENDU QUE ces montants ne sont pas inférieurs à la valeur marchande estimée en date du 1er mai 2024;</p> <p>ATTENDU QU'une opération cadastrale est requise pour remplacer le lot 1 786 678 du cadastre du Québec par les lots projetés 6 659 508 et 6 659 509 dudit cadastre, laquelle fait l'objet de la demande de permis de lotissement PL-2024-261;</p> <p>ATTENDU QUE les lots projetés 6 659 508 et 6 659 509 du cadastre du Québec doivent être remembrés à la propriété des acquéreurs, lesquels remembrements seront effectués par l'arpenteur-géomètre de la Ville;</p> <p>ATTENDU QUE le lot 1 786 678 du cadastre du Québec fait partie du domaine public et que pour aliéner les lots projetés 6 659 508 et 6 659 509 dudit cadastre, doivent être exclus de celui-ci;</p> <p>ATTENDU QUE cette vente est consentie sans garantie légale, aux risques et périls des acquéreurs;</p> <p>ATTENDU QUE les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, sont à la charge des acquéreurs.</p> <p>*** VOIR PIÈCES JOINTES POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES***</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> Cette vente engendre un produit de disposition de 30 000 \$.		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Planification et amélioration continue	<b>No SD</b> SD-2024-5895
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de vendre à Mme Nicole Vallée, ses représentants, successeurs ou ayants droit, une partie du lot 1 786 678 (lot projeté 6 659 508) du cadastre du Québec, d'une superficie de approximative de 122,2 mètres carrés, pour la somme de 15 000 \$, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 4 novembre 2024 sous le numéro 3210 de ses minutes, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>de vendre à M. Philippe Raymond, ses représentants, successeurs ou ayants droit, une partie du lot 1 786 678 (lot projeté 6 659 509) du cadastre du Québec, d'une superficie de approximative de 122,2 mètres carrés, pour la somme de 15 000 \$, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 4 novembre 2024 sous le numéro 3210 de ses minutes, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>d'approuver le remplacement du lot 1 786 678 du cadastre du Québec par les lots 6 659 508 et 6 659 509 dudit cadastre, montrés sur le plan préparé par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 4 novembre 2024 sous le numéro 3211 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2024-261;</p> <p>d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>de recommander au conseil d'exclure le lot 1 786 678 (lots projetés 6 659 508 et 6 659 509) du cadastre du Québec du domaine public.</p>		